



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-deux janvier 2015, à 20h, le conseil municipal, dûment convoqué en date du seize janvier 2015, s'est réuni en Mairie de Larajasse sous la présidence de Monsieur Fabrice BOUCHUT, Maire.

Étaient présents : Fabrice BOUCHUT, Jean-Michel CALVI, Guy RAGEY, Christiane FONT, Franck GUILLON, Franck ESSERTEL, Anne DITCHFIELD, Christine DENIS, Marie Christine PONCET, Anne-Sophie BOUTEILLE, Karine FONT, Lionel MILETIC, Jérôme GUBIEN

Absents : David BROSE, Marie-Andrée COUTURIER, Claude GOY, Geneviève FAYOLLE, Régis GUINAND

Excusés : David BROSE, Marie-Andrée COUTURIER, Claude GOY, Geneviève FAYOLLE, Régis GUINAND

Pouvoirs : Régis GUINAND à Fabrice BOUCHUT

Secrétaire de séance (L2121-15 CGCT) : Jean Michel CALVI

1. Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Le compte-rendu de la séance précédente en date du 18 décembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

2. Délibération

⇒ N° 2015-01 : Frais de chauffage

Monsieur le Maire rappelle que la paroisse Ste Thérèse des Hauts du Lyonnais met à disposition une partie de la cure de Larajasse pour l'accueil des enfants de l'école privée pendant le temps de garderie périscolaire, en attendant que le nouveau groupe scolaire soit construit.

Cette mise à disposition occasionne des coûts de fluides : chauffage, électricité, eau.

La paroisse Ste Thérèse estime le coût des fluides lié à l'utilisation par la garderie périscolaire à 600€ pour l'année 2014.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir approuver le versement de cette subvention exceptionnelle à la Paroisse pour l'occupation de ses locaux.

Le conseil municipal approuve le paiement de ces fluides, dans ce cadre exceptionnel, à hauteur de 600€. En revanche, il est rappelé que la Commune a déjà versé 3 740,94 € à l'OGEC concernant le fonctionnement de la garderie (délibération n°2014-078 du 20 novembre 2014). Cette somme représentait uniquement le coût du salarié. Ce coût est limité à hauteur de 4 000 € pour la prise en compte du salariat. Ainsi, les frais fluides de fonctionnement n'étaient pas pris en compte jusqu'alors, ce qui nous permet d'accorder cette somme de 600€.

Adopté comme suit

Pour : 10

Contre : 1

Abstention : 2

3. Questions diverses

- Commission Urbanisme

- ⇒ ZA : enquête publique au cours du premier trimestre 2015 pour étudier la possibilité pour les artisans de construire des maisons d'habitation accolées à leur atelier, selon des conditions bien spécifiques
- ⇒ Déclassement de chemins ruraux aux lieudits « Le Bonnard » et « La Carabina » : l'enquête publique devrait également débiter au cours du premier trimestre 2015

- Commission Ecole

- ⇒ Temps d'activités périscolaires
 - Bon retour des parents et des enfants
 - Recherche de nouvelles activités pour l'année prochaine
 - Les horaires pourraient être revus
- ⇒ Transport scolaire
 - Une nouvelle ligne doit être créée due au changement de lieu de l'école publique
- ⇒ Ordinateurs
 - La DREAL a fait un don de 10 ordinateurs à la Commune. 4 ordinateurs ont été mis à disposition dans chacune des écoles
- ⇒ Conseil Municipal des Enfants
 - Les classes concernées seront les CE2 et CM1 pour une durée de 2 ans. Chaque école élira ses conseillers le nombre sera défini en amont, selon la règle de la parité garçons – filles.
 - Election après les vacances de la Toussaint 2015 pour que septembre et octobre soient consacrés à la préparation et la campagne électorale

- Commission Bâtiments

- ⇒ Depuis le 1^{er} janvier 2015, des détecteurs de fumée doivent être installés dans tous les logements d'habitation. Concernant les logements appartenant à la Commune, tous les détecteurs ont été posés
- ⇒ Chauffage bois/SYDER : dans le Rhône, 29 communes ont transféré leur « compétence chaleur » au SYDER

- Commission Jeunesse, Sports et Relation aux Associations

- ⇒ Nouvelle activité proposée par l'association des familles depuis décembre : Tennis. L'activité se fera au pôle d'animation, sur les mêmes créneaux que le foot, en concertation avec eux. Le responsable est Steve RIVOIRE. Pas d'achat de matériel pour la commune : les poteaux et le filet ont été achetés en 2005
- ⇒ Les conventions d'utilisation des locaux communaux par certaines associations ne seront pas revues en 2015 (elles sont récentes et donc adaptées). Par contre de nouvelles conventions seront établies avec l'AMAP (à titre gratuit pour la mise à disposition de la salle Sainte Anne) et avec Geneviève PLEVY (à titre onéreux pour l'utilisation de la salle de L'aubépin pour ses cours de Yoga).
- ⇒ Les associations du Foot et des Pompiers seront rencontrées très prochainement pour faire le point sur l'organisation de la soirée du 13 juillet. Ce sont ces deux associations qui s'occupaient habituellement d'organiser cette soirée. La commission souhaite que cette soirée soit maintenue sur la commune.
- ⇒ La commission souhaite réaliser un recensement complet des associations sur la commune avec établissement d'une "fiche d'identité" pour chaque association. La commission souhaite également désigner un "réfèrent" pour chaque association parmi les membres de la commission.

- Commission Voirie

- ⇒ Il est nécessaire que chaque propriétaire taille ses haies et ses arbres dépassant ou retombant sur la voirie communale
- ⇒ Un recensement des panneaux de signalisation des hameaux sera établi afin d'identifier ceux qui doivent être refaits

- Commission Finances

- ⇒ Un courrier a été adressé au Ministre des Finances, ainsi qu'au Préfet et aux Sénateurs du Rhône pour leur demander un appui politique dans le cadre des renégociations de prêts en cours avec la SFIL (Société de Financement Local)
- ⇒ Rappel de la procédure suivie pour la validation de devis : validation collégiale au sein de la Commission des Finances. Seuils à respecter :
 - Jusqu' à 1 000 € : 1 devis minimum
 - De 1 000 à 5 000 € : 2 devis minimum
 - Au-delà de 5 000 € : 3 devis minimum
- ⇒ Analyse et décision via 3 critères objectifs : 50% Technicité, 40% Prix et 10% Impact Carbone

- Informations diverses

- ⇒ L'Office de Tourisme des Hauts du Lyonnais a reçu le label « Tourisme et Handicap »
- ⇒ Il est précisé que la devise Républicaine « Liberté, égalité, fraternité » sera inscrite sur le Groupe Scolaire
- ⇒ Un Conseil Municipal extraordinaire aura lieu jeudi 12/03/2015, à 20h en Mairie de Larajasse. L'ordre du jour sera uniquement le vote des budgets 2015.

Fin de la séance 22h45